

M. le président: Le député a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord!

M. Hansell: Merci, monsieur le président et messieurs. Quand le Gouvernement a énoncé son programme, nous étions disposés à aller au delà des désirs régionaux pour examiner le problème de l'exportation du gaz sous l'angle plus général de l'intérêt national. Je parle ici de l'exportation du gaz albertain. Il est un fait qu'il convient de signaler. C'est que, en déclarant que nul permis d'exportation ne serait délivré tant que les marchés canadiens n'auraient pas d'abord été servis, le Gouvernement compliquait considérablement le financement d'un pipe-line aménagé à partir de l'Ouest du Canada. Des études minutieuses et approfondies de l'ensemble de la question avaient convaincu la plupart des économistes que nul pipe-line ne pouvait être rentable si le marché visible de l'Est canadien ne pouvait être augmenté de débouchés importants aux États-Unis, particulièrement dans les sept ou dix premières années d'exploitation.

Dans un certain sens, on peut dire que le Gouvernement n'a pas tenu compte de la rentabilité du pipe-line, dans son désir de donner le pas à la politique qui veut qu'on songe en premier lieu au Canada. Il est donc exact de dire que la politique du régime libéral est la cause de la situation présente. C'est lui qui a fait naître les difficultés; il se doit donc d'aider la société qui se charge de l'aménagement à obtenir avec certitude les fonds nécessaires au financement de cette vaste entreprise. Ce serait fort injuste de contraindre les producteurs de gaz naturel à payer le coût des bévues économiques du Gouvernement. Nous croyons que le bill qui fera suite au projet de résolution comportera l'aide nécessaire pour assurer le financement du pipe-line.

Nous appuyons la politique du "Canada d'abord", bien que nos producteurs eussent sans doute obtenu des débouchés plus intéressants aux États-Unis. Le programme du Gouvernement en matière de gaz naturel nous convient, non pas sans certaines réserves. Toutefois, nous tenons beaucoup aussi à ce qu'on trouve moyen d'obtenir un revenu équitable pour nos producteurs de gaz dans les provinces du pays. Nous sommes convaincus que le programme du Gouvernement ne fera l'affaire des intéressés que si le pipe-line entièrement canadien qui desservira le marché de l'est du Canada, ne dispose aussi de certains débouchés aux États-Unis. Autrement, on constatera que ce pipe-line entièrement canadien est destiné à subir de lourdes

pertes que devront assumer, soit les producteurs, soit la population en général.

Il ne me reste plus pour terminer qu'un bref alinéa. Avant d'en donner lecture, puis-je dire que dans certaines circonstances nous ne serions peut-être pas tout à fait opposés à ce qu'un pipe-line entièrement canadien soit soumis à une certaine surveillance de l'État,—d'une société de la Couronne ou d'un organisme de ce genre,—si l'entreprise privée ne se montrait pas à la hauteur de la tâche. A ce sujet, je voudrais donner lecture d'un seul alinéa de notre manifeste national que j'emprunte à un article que nous avons intitulé "Services d'utilité publique et monopoles":

L'Association du Crédit social est d'avis que:

1. Le gouvernement ne devrait établir de service d'utilité publique que lorsque l'entreprise particulière n'a pas assuré, ou ne peut assurer, dans les circonstances, des services convenables à un prix raisonnable, le service d'utilité publique ne devant rester entreprise d'Etat que jusqu'au jour où un changement dans les conditions vienne justifier l'exploitation privée.

Quel est le sens de cet alinéa? Il signifie simplement ceci. Nous croyons à l'entreprise privée, à titre de principe créditiste. Nous croyons à l'entreprise privée. Nous croyons au régime de l'entreprise privée. Cependant, si l'entreprise privée se montre incapable d'accomplir la tâche comme le commande l'intérêt national, nous croyons qu'un pipe-line qui soit la propriété de l'État peut être justifié dans une certaine mesure en attendant que l'entreprise privée puisse assurer le service. Je termine, monsieur le président, car je désire m'en tenir là pour l'instant.

Nous aurons peut-être quelque chose à dire plus tard. Je crois que certains de mes collègues voudront peut-être alors prendre part au débat. Nous appuierons la résolution dans l'espoir de faciliter ainsi la présentation du bill à la Chambre. J'estime que le ministre devrait renvoyer le projet de loi au comité compétent (il le fera sans doute) où on pourra convoquer des témoins d'un genre ou d'un autre, pour entendre leur opinion sur les finances, les placements canadiens ou étrangers, le coût de revient, les méthodes et ainsi de suite. Il me semble, que le Gouvernement devrait envoyer le bill pour étude au comité qui pourra l'examiner, de façon que les intéressés puissent venir y exposer leur cause. Les membres de l'opposition comme les tenants du Gouvernement auront alors l'occasion d'interroger les témoins. J'espère que le ministre nous donnera l'assurance que le projet de loi sera déféré au comité pertinent.

Entre temps, j'exhorte tous les députés à ne pas tarder d'adopter la résolution. Si l'on entend commencer cette année l'aménagement du pipe-line transcanadien, il faut